

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2041

30 septembre 2010

SOMMAIRE

Activ Hôtel-Management S.A 97958	Duraflex Luxembourg S.àr.l 97963
Ascenseurs Fourlift 97943	Duraflex Luxembourg S.àr.l 97964
Aslan Finance S.A97926	Echelle S.A
Aura-Dental S.àr.l 97953	EGL Holding Luxembourg AG97961
Avalon Luxembourg S.A 97953	
Basic Holding S.A97953	Elmdale Holdings S.à r.l 97965
Benz Trade S.A97954	Elmdale Holdings S.à r.l 97966
BI.CI.DI. International S.A 97954	Embrun S.A 97968
Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l 97954	Equilease International S.A 97968
BJT S.à r.l 97954	Equilease International S.A 97968
Boralex Europe S.A	EuroRidge Capital Partners EDF I S.à r.l.
Brabant Finance S.A 97955	97966
Brazilian Day S.à r.l 97956	Extensity97966
Brunata-Metrona Finance Lux S.à r.l 97955	Famosa Luxembourg S.C.A 97922
Brunata-Metrona Finance Lux S.à r.l 97956	Femo Investments S.A 97965
Business Services Management S.A 97956	Financière Bozo S.A 97966
Byblos Invest Holding S.A 97957	Fomed S.A
Café Angel S.à.r.l 97958	Goldenum S.à r.l
Café Caramba97958	GS Car Rental Lux II S.à r.l 97927
Callaway Invest S.A 97959	GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l 97935
Cameron S.A	ING Index Linked Fund Sicav97967
Canuville Holding S.A 97960	LCE Allemagne 2 S.à r.l 97964
Canuville Holding S.A 97960	LCE Allemagne 3 S.à r.l 97965
CAP Orange Lux I S.à r.l 97953	MGP Broadway S.à r.l 97968
Computerhellef Doheem S.à r.l 97961	MGP Harbour Exchange S.à r.l 97968
Computerhellef Doheem S.à r.l 97961	Orco Foundation
Computerhellef Doheem S.à r.l 97961	Rafaela - Lucimara S.à r.l 97956
Consimex S.àr.l	SEE Medic Group S.A., société de gestion
Copytech S.à r.l	de patrimoine familial9795
Dafisa Holding S.A 97964	Thingsforliving S.à r.l 97962
DOMINALUX Spf S.A97964	UBS VA N°1 Fund Management Company
Draco S.A	S.à.r.l 97942



Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 152.559.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of July.

Before us maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Famosa Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 152559, incorporated on 23 March 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, published on 25 May 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1090 (the "Company"). The articles of incorporation of the company have not been amended yet

The meeting was opened at 15.30 p.m. with Ms Caroline Apostol, Avocat, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Barbara Schmitt, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) in order to bring it from its current amount of thirtyone thousand euro (EUR 31,000) up to ninety-one thousand euro (EUR 91,000), through the issue of sixty thousand (60,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
- 2) Approval of the subscription of all the sixty thousand (60,000) new Ordinary Shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1.-) for a total subscription price of sixty thousand euro (EUR 60,000) by Neuheim Lux Group Holding V S.à r.l.
 - 3) Subsequent amendment to article 6 of the Company's articles of incorporation and
- 4) Amendment to the articles of incorporation of the Company in order to increase the authorized share capital up to an amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right.
- II. -That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III. -That based on the attached attendance list, one hundred percent (100%) of the share capital, are present or represented at the present general meeting of shareholders and that the present or represented shareholders have declared to waive their right to receive formal convening notices so that the general meeting may be considered as regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to ninety-one thousand euro (EUR 91,000) through the issue of sixty thousand (60,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting further resolves to approve the subscription of all the sixty thousand (60,000) new Ordinary Shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") by Neuheim Lux Group Holding V,a société à responsabilité limitée having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 137498, having a share capital currently set at EUR 429,017 (the "Subscriber"), here represented by Ms Caroline Apostol, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 23 July 2010, which shall remain attached hereto, for an aggregate subscription price of sixty thousand euro (EUR 60,000).

The New Shares subscribed are fully paid up in cash by the Subscriber, so that the cash contribution of sixty thousand euro (EUR 60,000) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The cash contribution of sixty thousand euro (EUR 60,000) is entirely allocated to the share capital of the Company. The proxyholder is authorized to subscribe all of the New Shares in the name and on behalf of the Subscriber.



Third resolution

After having taken into consideration the report established by the sole manager of the Company in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, the general meeting resolves to amend the articles of incorporation of the Company in order to increase the authorized share capital from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) up to an amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000) without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right. The said report will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

Art. 6. The subscribed capital is set at ninety-one thousand euro (EUR 91,000) consisting of ninety-one thousand (90,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Share") having a par value of one euro (EUR 1).

The authorised capital is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000) consisting of ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999,999) Ordinary Shares and one (1) Management share, having a par value of one euro (EUR 1.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of the creation of the authorised share capital, the Manager is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the issued shares.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour de juillet,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Famosa Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 152559, constituée suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx en date du 23 mars 2010, publié le 25 mai 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1090 (la «Société»).

Les statuts de la société n'ont pas encore à ce jour été amendés.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Caroline Apostol, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de soixante mille euros (EUR 60.000) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à un montant de quatre-vingt onze mille euros (91.000 EUR) par l'émission de soixante mille (60.000) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.
- 2. Approbation de la souscription des soixante mille (60.000) nouvelles Parts Ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune pour un montant total de souscription égal à soixante mille euros (EUR 60.000) par Neuheim Lux Group Holding V S.à r.l.
 - 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.
- 4. Modification des statuts de la Société afin de créer un capital autorisé d'un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000) sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel à souscrire les actions émises.



- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés resteront aussi annexées au présent procès-verbal.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présent assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable peuvent en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

L'assemblée générale, après délibération, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de soixante mille euros (EUR 60.000) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à quatre-vingt-onze mille euros (EUR 91.000) par l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en outre d'approuver la souscription de l'ensemble des soixante mille (60.000) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts») par Neuheim Lux Group Holding V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de EUR 429.017, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, (le «Souscripteur»), ici représenté par Caroline Apostol en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée le 23 juillet 2010, laquelle restera annexée à la présente, pour un montant total de souscription de soixante mille euros (EUR 60.000).

Les Nouvelles Parts qui sont souscrites sont entièrement libérées en numéraire par le Souscripteur, de manière à ce que l'apport en numéraire de soixante mille euros (EUR 60.000) est à présent à la disposition de la Société, ce point ayant été établi devant le notaire soussigné.

L'apport en numéraire de soixante mille euros (EUR 60.000) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Le mandataire est autorisé à souscrire l'ensemble des Nouvelles Parts au nom et pour le compte du Souscripteur.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport établit par le gérant unique requis aux termes de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société afin d'augmenter le capital autorisé de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100,000) à un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000) sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription. Le rapport mentionné ci-dessus sera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

Art. 6. Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-onze mille euros (EUR 91.000) constitué de quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (90.999) actions ordinaires (Les «Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et d'une (1) action de Commandité («Action de Commandité») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Le capital autorisé est fixé à cent millions euro (EUR 100.000.000) consistant en quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (99.999.999) actions ordinaires et une (1) action commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1). Pendant une durée de cinq ans, à compter de la date de publication de l'autorisation accordée au gérant d'émettre ces actions, le gérant pourra être autorisé et est autorisé par le présent document à émettre les actions et à accorder des options de souscription pour des actions, aux personnes et selon les dispositions qui lui semblent convenables (et en particulier à procéder à cette émission sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel à souscrire les actions émises).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société pourront par la suite être augmentés ou réduits par résolution adoptée lors d'une assemblée des actionnaires selon les dispositions requises pour modifier les présents Statuts.

La société pourra, dans la mesure des dispositions autorisées par la loi et en vertu de celles-ci, rembourser ses propres actions.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, R. GALIOTTO, B. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33929. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109868/173.

(100124601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Draco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 35.706.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Monsieur Jaime CLIMENT, retraité, demeurant à La Massana, Avenida del Ravell, Edificio Sant Antoni Atic 1-A, (Andorra),

ici représenté par Monsieur Luc BRAUN, diplômé des sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "DRACO S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35706, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 207 du 8 mai 1991

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Paul FRIEDERS:

- en date du 15 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 14 mai 1996;
- en date du 16 octobre 1997, publié au publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 46 du 21 janvier 1998, et
- en date du 22 mai 2003, publié au publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 695 du 2 juillet 2003.
- b) Que le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000,-EUR), divisé en treize mille (13.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;
- c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- d) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;
- f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
 - g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;
- i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
- j) Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourront procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2010. LAC/2010/34444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010109853/58.

(100124185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Aslan Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109804/9.

(100124233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Cameron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 144.868.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LOLA INVESTMENTS S.A., une société anonyme droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg, (RCSL B.144.867) propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme "CAMERON S.A.", ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 144868,

(la "Mandante")

ici représentée par Madame Marta COTAS, comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Luxembourg, le 26 juillet 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Cameron S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 144.868 a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 février 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 513 du 10 mars 2009.

Le capital social émis de la Société est actuellement de TRENTE-ETUN MILLE EUROS (31.000.-EUR), représenté par TRENTE-ET-UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

- II. La Mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- III. La Mandante est devenue propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;
- IV. La Mandante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution.
- V. Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
 - VI. Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.



VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-2138 Luxembourg 24. rue Saint Mathieu.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à 950.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. COTAS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33460. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109837/55.

(100124582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

GS Car Rental Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 154.883.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of August.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

GS Car Rental Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 139.910, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by Me Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.
 - Art. 2. The denomination of the company is "GS Car Rental Lux II S.à r.l.".
 - Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.



The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000 USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- subject to the respect of article 189 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

- **Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extend applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".



The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.



In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

- **Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31 st, 2010.
- **Art. 17.** Each year, as of December 31 st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- **Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS Car Rental Lux S.à r.l., précitée	2,000,000 shares
TOTAL	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 20,000.- USD (TWENTY THOUSAND US DOLLARS) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 15,244.60 (exchange rate (median price) on 2 August 2010: USD 1.- = EUR 0.76223).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,000 (one thousand EUROS).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
- 1. Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;
- 2. Gerard MEIJSSEN, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29 th , 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;
- 3. Maxime NINO, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
- 4. Nicole GÖTZ, born in Brackenheim, Federal Republic of Germany, on June 04, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg;
- 5. Véronique MENARD, born in Le Loroux Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.
 - 3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille dix, le quatrième jour d'août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu

GS Car Rental Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 139.910 ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg, ici représentée par Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I er . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société est «GS Car Rental Lux II S.à r.l.».
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances appropriés.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000.- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0.01.- USD) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de US Dollars (100.000.000.- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0.01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- sous réserve du respect de l'article 189 de la loi du août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres



convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.



Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

- **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000,- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000,- USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.
- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- **Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.



- **Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.
- **Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 20.000,- USD (VINGT MILLE US DOLLARS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 15.244,60 (taux de change (median price) du 2 août 2010: USD 1,- = EUR 0,76223).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- 1. Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;
- 2. Gerard MEIJSSEN, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;
- 3. Maxime NINO, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4. Nicole GÖTZ, née à Brackenheim, République Fédérale d'Allemagne, le 4 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 5. Véronique MENARD, née à Le Loroux Bottereau, France, le 2 Octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.
 - 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 août 2010. LAC/2010/35621. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010111201/413.

(100125724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 154.885.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth of August.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 151.592, having its registered office at 2, tue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by Me Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18 th , 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.
 - Art. 2. The denomination of the company is "GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l.".
 - Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01.- USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000 USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

– subject to the respect of article 189 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;



- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extend applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.



The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

- Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.
- **Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

- **Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31 st, 2010.
- **Art. 17.** Each year, as of December 31 st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- **Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund



is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

 GS Car Rental Lu Parallel S.à r.l. , prenamed
 2,000,000 shares

 TOTAL
 2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 20,000.- USD (TWENTY THOUSAND US DOLLARS) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 15,244.60 (exchange rate (median price) on 2 August 2010: USD 1.- = EUR 0.76223).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,000 (one thousand EUROS).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
- 1. Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;
- 2. Gerard MEIJSSEN, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29 th , 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;
- 3. Maxime NINO, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
- 4. Nicole GÖTZ, born in Brackenheim, Federal Republic of Germany, on June 04, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg;
- 5. Véronique MENARD, born in Le Loroux Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.
 - 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille dix, le quatrième jour d'août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 151.592 ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représentée par Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.



Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I er . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société est «GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l.».
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000.- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0.01.- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de US Dollars (100.000.000.- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0.01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- sous réserve du respect de l'article 189 de la loi du août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

- Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.



En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

- **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000.- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000.- USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- **Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

- **Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.
- **Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.



Souscription

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 20.000,- USD (VINGT MILLE US DOLLARS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 15.244,60 (taux de change (median price) du 2 août 2010: USD 1,- = EUR 0,76223).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- 1. Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;
- 2. Gerard MEIJSSEN, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;
- 3. Maxime NINO, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4. Nicole GÖTZ, née à Brackenheim, République Fédérale d'Allemagne, le 4 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 5. Véronique MENARD, née à Le Loroux Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.
 - 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 août 2010. LAC/2010/35620. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010111202/414.

(100125741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.723.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 30 juillet 2010:

Sont réélus au Conseil de gérance pour une période se terminant à l'Assemblée Générale de 2011:

- M. Jenvrin Patrick, Gérant, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres
- Mme Camilleri Sarah, Gérant, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg
- Mme Merz Gabriele, Gérant, 16, Theatinerstrasse, D-80333, München

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale de 2011:

- M. Hemmen Aloyse, Administrateur, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg



- M. Spahni André, Administrateur, Grätzlistrasse, 56, CH-8152, Opfikon
- M. Ketterer Reto, Administrateur, 42D, Etzelstrasse, CH-8820, Wädenswil

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Imwinkelried Michaela / Sasse Peter

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010110254/21.

(100123812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Ascenseurs Fourlift, Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Niedercorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 139.880.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109803/10.

(100124404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Orco Foundation, Fondation.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg G 196.

Annual management report financial year 2009

Mission

Structure, Finance, Communication

2009 Programs Completed

Vision for 2010

The mission of the Orco Foundation is to promote stability and hope in the regions in which its mother company, Orco Property Group, is present: the Czech Republic, Slovakia, Poland, Hungary, Germany, Croatia, and Russia. The three areas of focus that have been designated by the Board are:

- the support of long-term therapeutic and educational projects;
- the launching of a unique event that improves the environment in each region;
- the construction or renovation of buildings dedicated to social works.

The Orco Foundation was created January 1, 2008 in Luxembourg with the goat of providing a structure, platform, and organization to the charitable activities of Orco Property Group, its subsidiaries, and employées.

The Oreo Foundation's registration number is R.C.S. Luxembourg G 196 and its legal address is Orco Foundation, 40. Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Organizational Structure

The Orco Foundation Board of Directors proposes, chooses and approves the philanthropic projects which are supported by the Foundation. Eleven employee volunteers and four external volunteers currently make up the Orco Foundation's Board of Directors.

The Executive Committee must be formed by at least three directors and currently has four. The Executive Committee supports the Board of Directors in its daily management of the Foundation's activities. Each Executive committee member must sign off on a Funding Approval Document before funds or donations-in-kind are disbursed to any organization. The Board's work is supported by other employee volunteers.

Orco Foundation Board of Directors:

Anna Albelo - executive committee, Foundation accounting, based in Paris

Sylviane Berthuel - logo and web design, based in Paris

Dick Bliek - executive committee, based in Ostrava, Czech Republic

Patricia Danahey-Janin - external administrator

Zita Havasi - represents Hungary

Patricia Jaenisch - represents Germany

Alicja Kosciesza - represents Poland



Jarmila Migelova - represents Croatia and Czech Republic

Ludmila Novikova - represents Russia

Corinne Ott, executive committee, chairwoman

Monika Petrova - represents Czech Republic

Ales Vobruba - company executive

Chantal Wallier - external administrator

Petra Zdenkova - executive committee, represents Czech Republic

Alice Tromans -on parental leave

Employees actively supporting the Board:

Orsolya Deak - Hungary

Michaela Bielek - Slovakia

Guido Friedl - Mamaison Czech Republic

Marek Hruby - Webmaster

Each country representative involves local employees in projects. The representative also communicates back to the Foundation Board about any charitable activities undertaken in the name of Orco Property Group or any subsidiary or the Orco Foundation, in the country/region.

Finance

Orco Property Group has provided the Orco Foundation with an opening capital of 300 000 euros, of which 150 000 have been drawn down. The Orco Foundation also engages in fundraising events for specific charities in which event costs are covered and proceeds are remitted to the charities.

Communication

The Orco Foundation website, created in-house, is accessible with a logo on the main Orco Property Group website or its own address: www.orco-foundation.com. The website features a home page, 'about us' section, current and past projects, press features, and a calendar of events.

The Orco Foundation 2008 - 2009

2008 was the year in which we laid the groundwork for the Foundation, organizationally, conceptually, and in concrete actions. Beyond the obvious benefits of the Foundation's activities to persons in need and the environment, collateral benefits from the existence of the Foundation emerged: a 'charity reflex' was developed throughout Orco Property Group, as well as a realization of what it takes to carry a program from conception to completion and the processes needed to manage and follow such programs.

In our first year of existence some unique projects and events were launched; such as Magik Moment trips for cancer patients, and Deti pro Deti in which children contribute towards helping other children. These have both become trademark annual events of the Oreo Foundation,

2009, the second year of the Foundation's existence, transpired in the midst of the worst financial crisis since the Great Depression in which the Foundation's mother company entered a restructuring process. Despite these setbacks, the Orco Foundation's board members and volunteers have displayed a strong commitment, continuing to create and organize projects that help others in need - despite an increased workload due to the financial crisis and despite their own difficulties and uncertainties.

The Orco Foundation dispersed a total of 30 659 euros on its charitable activities in 2009. The following programs and events took place or were launched in 2009:

Therapeutic and Educational

France/Czech: Magik Moment 2: The second in a series of trips for cancer patients, 7 Czech teens post-leukemia treatment spent 4 days in Paris end August.

Czech: The first six months of Movement Therapy for persons with acquired brain injuries took place. Therapy to continue in 2010.

Czech: Mamaison Pachtuv Palace in Prague held an art auction fundraiser in June for a local children's orphanage Klokanek.

Germany: We supported the association "The Ark" which provides after-school activities to underprivileged children in Berlin by purchasing logo space on the van that picks up children after school.

Czech Republic: We purchased books for children's hospitals for the charity "Every Czech Reads to Kids" that encourages reading to children.

Environmental

Croatia: Beach clean-up day in Hvar and picnic with employees in May.

Hungary: Creation of a playground at the Bicske orphanage near Budapest, completed in July.

Czech: tree-planting in the village of Benice in October.



Other

MaMaison Hotels: annual holiday charities

Continuation of Dick's List

Details of Therapeutic and Educational Programs and Events

In order for the Orco Foundation to support at least one therapeutic and educational project in each of the seven territories, the budgets for each are limited to approximately 5000 euros per project. The Orco Foundation's definition of 'therapeutic projects' are ones that improve an individual's quality of life, including, but not limited to, all types of psychological support. The Orco Foundation's definition of 'educational projects' are ones that further the educational needs of a group.

Therapeutic and educational projects can be submitted by a member of the Board or another charitable association at any time to the Board for consideration. Therapeutic projects can be event-driven, short or long-term. Follow-up is crucial for all projects and the Foundation has put in place a process in which a board member takes responsibility for each project and writes a Follow-up report to determine that the funds were used as intended, the impact of our funding, and improvements in the process.

Magik Moment 2 - Total cost: 6846 euros

This was the Orco Foundation's second trip organized for cancer patients. Seven Czech teens post-leukemia treatment visited Paris with their oncologist Dr. Tomas Kuhn from Ostrava from August 25-29. In just 4 days they saw every important monument, visited 3 museums and Disneyland, thanks to their energetic guide, Dr. Kuhn, who really kept up the pace. Disneyland Paris generously waived their entrance fees.

Following are some impressions the teens and their parents shared following the trip:

- From: Ondrej Simon, age 16

It my first fly with a plane and it was a fine experience. \ had an opportunity to see a lot of things in these 5 days, to which I otherwise couldn't get to,

- From: Ivana Sipkova - mother of Martina Sipkova, age 15

Our daughter Martina was completely excited with the trip. I don't know when she gets again such an opportunity. I think that children were at most excited by the Disneyland. Children didn't know each other before the trip but I think that they became acquainted fast. They talked to each other about the times when they got ill and how well they are now doing. We appreciate a lot that our daughter could take part at this trip which couldn't be possible without the Orco Foundation. Once more thank you very much. Sipkovi family

- From: Mockova Sarka - mother of Tomas Mocek, age 15

I myself as a parent am very happy that he had this chance. After the two years that we have spent in the hospital this is the best reward for him, that he has endured all the suffering. I was just gazing at the young beautiful people who joined the trip with him - they all were HEALTHY!!!. When he left from the airport he had tears in his eyes and said how great time if was. I want to thank for us all to Orco Foundation for the wonderful days in Paris. Tomas and Sarka Mockovi

Therapy for Persons with Acquired Brain injury in conjunction with the Association Cerebrum, Total cost: 2423 euros (paid 2008, therapy took place in 2009)

When a brain injury occurs and after six months of medical treatment, families are often left on their own to care for a handicapped family member, according to Cerebrum, a family association of people with acquired brain injury in Prague, Czech Republic. The association runs a 'Clubhouse' which offers activities, outings, and therapies for the brain-injured persons.

The Orco Foundation has funded one of these therapies, weekly Dance Movement Therapy for 15-20 persons from January through June 2003, This grant funds one weekly group 50-minute dance movement therapy session and two individual sessions per week for a total of six months. Our funding also provides an assistant during the sessions to assist the participants in movement, rent of the space, 12 balls, 12 blankets, 12 exercise mats.

Cerebrum is run by Marcela Janeckova and was registered by the Czech Ministry of interior under no, 22665421 on 31 st July 2007, Their website is www.cerebrum2007.cz.

Follow-up: Progress reports were submitted to the Foundation by the psychotherapist after 3 and 6 months of the program, As Cerebrum's rental costs diminished during 2009, the Association will be able to offer continued therapy in 2010 with funding from the initial grant.

Fundraising Event to benefit Klokanek Hostivice orphanage, event costs were covered and 30 000 Czech crowns or 1200 euros were raised

On June 4, 2009, an Art Auction in conjunction with GourArt was held at Mamaison Pachtuv Palace to specifically raise funds for summer activities for some of the children living at Klokanek Hostivice, a model orphanage in Prague, Czech Republic.

Support for the association "The Ark" which provides after-school activities to underprivileged children in Berlin, Germany, Total cost: 3246 euros

The Ark is a private association founded in 1995 by Bernd Siggelow that provides after-school activities for adolescents who might otherwise be on the street. The Ark picks up the children after school and provides approximately 200-300



meals for teenagers and their families, tutoring help, family support, leisure activities, seminars, dance/theatre and sports. At the Ark, the staff endeavours to give the teens hope, warmth, respect, self-esteem, and at least a bit of a future. The Orco Foundation was invited to support the Ark's activities by contributing to the costs of the van/ark that picks up the young people, in return, the Orco Foundation logo can now be seen on the side of the mini-van in the streets of Berlin and will remain on the van until 2015.

Support for the Czech Association "Every Czech Reads to Children"

Total cost: 1000 euros towards purchasing books for nine children's hospital wards

The Czech association "Every Czech Reads to Children", led by Eva Katrusakova is very active. Based on an American association and author Jim Trelease, "The Read Aloud Handbook", the association's main goal is to encourage adults to read 20 minutes aloud every day to their child or other children and to continue the activity even when the child learns to read. Many studies show how this simple task can increase children's abilities to learn and to interact socially, and it is especially vital since the onslaught of television and computer games. Volunteers also read aloud to children in 34 hospitals in the Czech Republic. Our donation purchased books which were distributed to nine children's hospital wards in the Moravia-Silesia Region.

Details of the Three E's Projects; Events for the Environment with Employees and Local Communities

The Orco Foundation supports an annual event that improves the environment in each region in which we are present. The environmental needs of local communities are taken into account in the creation of these projects, and the projects are structured as an event in which local communities and Orco Property Group employees can participate. In order for environmental event to take place in each region, the budget is approximately 5000 euros per project.

Beach Clean-up Day in Croatia, Costs covered by Suncani Hvar Hotels

On May 15, 2009, the Orco Foundation representative in Croatia organized a beach clean-up day, where the group picked up garbage on the beaches of Hvar Island. Following their labors the group was treated to picnic lunch hosted by Suncani Hvar Hotles. Participants included Suncani Hvar Hotel employees as well as local residents who spent hours making Hvar even more beautiful.

New Bicske playground, Hungary Total cost: 5566 euros

Upon the initiative of Orco Foundation representatives in Hungary, children at the 80-year old Zsuzsa Kossuth Orphanage in Bicske, serving 100 children, received a new custom-built outdoor playground from the Orco Foundation in July 2009. The orphanage previously did not have an outdoor play area even though the majority of children are young. The Sulitech Kereskedelmi & Szolgaltato Bt.company made and installed the equipment for the children to enjoy.

Benice Tree-planting, Total cost: 4131 euros

Forty mature lyme trees were donated and planted at the end of October alongside a nature path in the community of Benice, a village and suburb of Prague, Czech Republic, near an Orco home development for the benefit of local residents, A community-building event to mark the planting of the trees will take place in spring 2010.

Dick's List

Dick's List is similar to the popular website Craig's List concept in that any Orco office, hotel or site that has used items that are not needed, Foundation members recover the items, transport them, and donate them to charities or orphanages.

- January 2009 six moving boxes of used children's clothing, received free of charge from the Association of American Wives of Europeans, Paris France were transported to Prague, Czech Republic for the benefit of the Klokanek orphanage, a shelter for children removed from their parents.
- August 2009 Orco Property Group and Mamaison employees and their families in Poland donated goods to support the poor in northeastern Poland. Three large sacks of bedclothes and blankets, two sacks of towels, five sacks of clothing for children and adults, a dishwasher and toys were handed over to Father Jacek Nogowskt, Vice Director of Caritas in Etk. Caritas is a large national Christian charity organization supporting underprivileged families and individuals through various establishments. The Orco Foundation's donations were distributed to three orphanages, a homeless shelter, and poor families in Elk and transportation costs were covered by Caritas.

Total transportation costs 2009: 201 euros

The activities of Dick's List are an excellent example of how we can use our present resources and networking capacities to see that items that may have been thrown out can have a second life and improve someone else's life.

MaMasion Hotels Year-end Charitable Activities and Events

- MaMaison Imperial Hotel Ostrava, CR: festive Sylvestr party for orphanage children
- MaMaison Pachtuv Palace, Praque, CR: children from the Klokanek orphanage were asked for a Christmas wish and hotel employees wrote each one on a star which was used to decorate the lobby's Christmas tree. Guests and employees then chose gifts to purchase for the kids which were delivered by the hotel manager.
- MaMaion Residence Sulekova, Bratislava. Slovakia: collected gifts under their Christmas tree for the Children's Diagnostic Center in Ruzinov -this year they collected practical gifts for creating a special room where children can practice handicrafts.



- MaMaison Residence Diana, Warsaw, Poland: in conjunction with Orco Poland employees organized the collection of 10 boxes of clothes, toys and books for a Therapy Center in a disadvantaged neighborhood of Warsaw. The toys will stay at the playing room for kids and the clothes will be distributed by the teachers among families in need. Employees also pitched in to buy eight educational games for the orphanage in the Ochota district.
- MaMaison Hotel Andrassy and MaMaison Residence Izabella, Budapest, Hungary: alongside Orco Hungary employees, gathered the wishes of the children at the Zsuzsa Kossuth Orphanage in Bicske and delivered their presents
 - MaMaison Parkhotel Vienna, Bielsko Biala, Poland: donated Christmas sweets to disabled persons
- MaMaison Le Regina, Warsaw, Poland: sale of Christmas cards made by children from the neighboring deaf children's institute; and room night vouchers donated to a fundraising charity
 - MaMaison Residence Diana, Warsaw, Poland: children's Christmas gift wishes were placed on the tree and fulfilled
 - MaMaison management donated room-night vouchers for charities to use as auction items.

Vision for 2010:

The Foundation Board met in December 2009 to get a head start on 2010 and our sights are set for the continuation of our signature therapeutic events such as Deti pro Deti. In Ostrava in March, the Janacek philharmonic concert fundraiser will raise funds for a psychologist to treat families whose children have been diagnosed with leukemia at Poruba children's hospital. Our therapeutic activities in the Czech Republic and Germany such as this are well under way, and 2010 will give us the opportunity to expand and offer needed therapeutic services in Slovakia, Hungary, and Poland.

We are also actively working towards the renovation of a building dedicated to social works in Germany. A suitable project has been presented in Berlin-Keiiersdorf in conjunction with the Ark association and will be presented to the board for consideration in the first half of the year.

We would like to thank ail our board members and volunteers for their continued dedication to the Orco Foundation as well as the managers and employees of Orco Property Group who make the Foundation's work possible.

Balance sheet December 31, 2009 (expressed in EUR)

	Note(s)	2009
ASSETS		
Current assets		
Current financial assets		117 988,50
Cash al bank and in hand		4 144,40
TOTAL ASSETS		122 132,90
LIABILITIES		
Related Funds and reserves		
Related Funds with no right of recapture		150 000,00
Loss Carried Forward		(26 971,98)
Profit (Loss) for the financial year/period		(19 993,2 4)
		103 034,78
Creditors		
Creditors (due within one year)		19 098,12
Accrued Charges Payable		0,00
TOTAL LIABILITIES		122 132,90
Profit and Loss account		
December 31, 2009		
(expressed in EUR)		
	Note(s)	2009
CHARGES		
Projects and Missions		
Therapeutics Missions		13 98 4 ,78
Environmental Missions		9 696,80
Others Missions		200,95
Other external charges		
Leqal/Accounting/Audit fees	,	-5 000,00
Public relations and communication costs		0,00
Travel expenses and representation costs	•	2 776,71



Interest payable and similar charges	456,00
TOTAL CHARGES	22 115,2 4
INCOME	
Other interest and similar income	2 122,00
Loss for the financial year/period	19 993,2 4
TOTAL INCOME	22 115.24

Minutes of the board of directors of the foundation held at its registered office on february 04, 2010, at 13h00

In attendance:

- Mrs. Corinne Ott,
- Ms. Anna Albelo,
- Mr. Dick Bliek
- Ms. Petra Zdenkova by video-conference
- Ms. Patricia Danahey-Janin

Represented:

- Ms. Monika Petrova, by Ms. Anna ASbelo;
- Ms. Alicja Kosciesca by Mrs. Corinne Ott
- Ms. Patricia Janisch by Ms. Patricia Danahey-Janin

Absent:

- Ms. Lucia Svecova
- Ms. Zita Havasi
- Mr. Gilles Kolifrath
- Mr. Pavle Cicarelli
- Ms. Alice Tromans
- Ms. Ludmila Novikova
- Mr Ales Vobruba
- Mrs Sylviane Berthuel
- Mrs Chantai Wallier
- Mrs Jarmila Milejova
- Mrs Petra Sedinova

The meeting opens at 13.00 under the chairwomanship of Mrs. Corinne Ott who designates as secretary Ms. Anna Albelo.

The members of the Board of Directors declare:

- they have been informed of the agenda.
- all the directors present or represented are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the directors and the duly appointed representatives;
 - pursuant to the attendance list, the majority of the directors is present or represented.

The chairwoman declares that ail directors being present or represented, the meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1- Confirmation of all decisions executed by the Foundation during its formation and validation of Meeting Minutes;
- 2- Presentation of the report of the Board of Directors;
- 3- Approval of the consolidated accounts and annual accounts ending on December 31, 2009;
- 4- Allocation of the results;
- 5- Discharge to be granted to the members of the Board of Directors for the year ending on December 31, 2009;
- 6- Resignation of Directors;
- 7- Miscellaneous.

AFTER HAVING DULY CONSIDERED THE VARIOUS ITEMS OF THE AGENDA, THE MEETING, UNANIMOUSLY AND HEREBY, RESOLVES:

Resolutions:

First resolution

The Board of Directors confirms and approves all decisions executed by the Foundation during its incorporation.



FLIR -26 971 98

Second resolution

The meeting studies the reports of the Executive Committee.

Third resolution

The meeting approves the annual accounts as at December 31, 2009 which show a total balance sheet of EUR 122,132.90 as presented by the Executive Committee.

Fourth resolution

The meeting notices a loss of EUR 19,993.24 and decides to allocate it as follows:	
Result of the fiscal year ending December 31, 2008	

Result of the listar year chang December 31, 2000	LOI	-20,771.70
Result of the fiscal year ending December 31, 2009	EUR	-19,993.24
Total result to be carried forward to the following fiscal year	EUR	-46,965.22

Fifth resolution

The meeting decides to grant discharge to the Executive Committee members for the execution of their mandates during the fiscal year ending on December 31, 2009.

Sixth resolution

The meeting takes notice of the resignation of Mr. Gilles Kolifrath and Mr Pavle Cicarelli with immediate effect.

Seventh resolution

The meeting decides to change the signature of the bank account Orco Foundation in Credit Agricole Luxembourg. The meeting decides to design Mrs Corinne Ott and Ms. Anna Albelo to sign in name of the Orco Foundation. There being no other business, the President closes the meeting at 17.00 PM.

Orco Foundation Mrs. Corinne Ott Chairwoman

Details of Charges 2009

Suppliers	N° Invoice	Date	Amount
Therapeutics Missions			
Projet: Maaik Moment Paris			
Wizz Air Flight Ticket	FACT 094395-2-13	15/07/2009	1 245
My concierge (Ticket-transportation/Entrance Dysney)	Fact 4623	08/09/2009	1 765
Hotel/Diner	NDF C00002	10/09/2009	3 816
Sous-Total			6 826
Projet Cele Cisko			
Purchase of books for childrens in Hospital	Contract	31/01/2009	1 000
Sous-Total			1 000
Deti pro Deti Project			
Contribution to renovation costs for Childrens cancers			
ward Hospital Ostrava	10090319	30/04/2009	3 564
Sous-Total			3 56 4
Donation Poland membership fees 2008	invOP/09/001	16/04/2009	3 352
Sous-Total			3 352
ArK Berlin Project			
B.Greive	Fact 457	10/12/2009	3 243
Sous-Total			3 243
Total Therapeutics Missions			17 985
Environmentales Missions			
BICSKE Orphanage playground project			
Sulitec	707813	30/06/2009	5 566
Sous-Total			5 566
Benice Tree's Planting project	10900159	26/11/2009	4 131
Sous-Total			4 131



Total Missions Environnement			9 697
Others			
Dick's list Project			
Transportation of clothes donation		05/02/2009	201
Sous-Total			201
Total Others			201
Travel Expenses			
Board meeting 03/12/09			
Expenses Corinne Ott	NDFC00005	20/12/2009	409
Sous-Total			409
Board Meeting 31/03/09			
Vinohrady-sky europe flight ticket AA+COTT+SBE+Ps	FVS/09/099/00293	08/12/2009	410
Anna Albelo&Sylviane Berthuel*Corinne Ott expenses	NDF AA0004	07/04/2009	23 4
Anna Albelo&Sylviane Berthuel*Corinne Ott expenses	NDFAA005	07/04/2009	79
Anna Albefo&Sylviane Berthuel*Corinne Ott expenses	NDF CC0003	07/04/2009	16
Orco Potand-Alicja Kosciesza expenses	FVS/09/099/00324	30/04/2009	244
Orco Poland-Alicja Kosciesza expenses	FVS/09/099/00293	15/04/2009	490
P.Jaesnisch expenses	NDFPJ002	01/04/2009	427
Sous-Total			1 899
Board Meeting 23/01/09			
Board members lunch	NDFAA0003	19/02/2009	1 4 6
Sedinova Petra expenses	PS001	29/01/2009	173
Sous-Total			319
P.Janin conference Lux foundation	NDFPJ01	28/09/2009	150
Sous-Total			150
Total Travel Expenses			2 777
TOTAL			30 659
Financial			
Bank: Crédit Agricole			
Cash account	4 144		
Financial assets (deposit account: 25 CCAM*4 719,54€)			
Total	122 133		

ANNEXE

I. Proposition d'affectation du résultat. L'assemblée générale a constaté une perte et a décidé d'affecter comme suit:Résultat de l'exercice social clos au 31 décembre 2008EUR-26,971.98Résultat de l'exercice social clos au 31 décembre 2009EUR-19,993.24Solde à reporter sur l'exercice social suivantEUR-46,965.22

II. Conseil d'administration.

- Madame Corinne OTT, domiciliée au 120, Boulevard Maurice Barrès, F -92200 Neuilly-sur-Seine, France, Présidente du Conseil d'Administration
 - Monsieur Ales VOBRUBA, demeurant à Na Chodovci 2488/12, 140 00 Prague 4, CZ;
 - Madame Anna ALBELO, demeurant à 64, avenue de la République F-- 94550 Chevilly Larue, France;
 - Madame Petra ZDENKOVA, demeurant à K holosmetkum 134, 250 66 Zdiby, Prague East, République Tchèque;
 - Monsieur Dick BLIEK, demeurant à Celadna 125, 739 12 Celadna, République Tchèque;
 - Monsieur Gilles KOLIFRATH, demeurant à 1, rue G. C. Marshall, L-2181 Luxembourg
 - Madame Monica PETROVA, domiciliée à Nechvilova 1836/19, 140 00 Prague, République Tchèque
 - Madame Jarmila MIGELOVA, demeurant à Bratislavska 1492/9, Praha 10, 102 00 République Tchèque,
 - Madame Sylviane BERTHUEL, demeurant à 7 Passage Schneider, 92 500 Rueil Mamaison, France
 - Madame Alice TROMANS, demeurant à Skuteckeho 1705/3a, Prague 6, 163 00, République Tchèque,
 - Madame Alicja KOSCIESZA, demeurant à Rue Batorego 7, 09-402 Plock, Pologne,
 - Monsieur Pavle CICARELLI, demeurant à Podfuscak 25, 10000 Zagreb, Croatie,
 - Madame Zita HAVASI, domiciliée à 2083 Solymar, Kaivaria u. 39/B, Hongrie,
 - Madame Lucia SVECOVÀ, domiciliée à Fadruszova 11, 841 05 Bratislava, Slovaquie,



- Madame Ludmila NOVIKOVA, demeurant à Zhivopisnaya Srreet, House 3, bld. 1, apt.142. 123103, RF, Moscow Russie.
 - Madame Patricia JAENISCH, demeurant à Wilsnacker Str. 52, D-10559 Berlin, Allemagne,
 - Madame Petra SEDINOVA, demeurant à u krizku 8, Prague 4, République Tchèque;
 - Madame Chantal WALLIER, demeurant au 2, rue Octave Gréard, 75007 Paris, France; et
 - Madame Patricia DANAHEY JANIN, demeurant au 1, rue de Marnes, 92410 Ville d'Avray, France.

Référence de publication: 2010110746/422.

(100125433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Goldenum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3897 Foetz, 9, rue Bicheler. R.C.S. Luxembourg B 154.856.

STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Jamil BEN HAMIDA, indépendant, demeurant à L-3897 Foetz, 9 rue Bicheler.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence immobilière avec achat, vente et location de tous biens immobiliers se trouvant au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
 - la promotion d'immeubles bâtis et non-bâtis.
 - la gérance, les activités de syndic et d'administrateur de biens,
 - la gestion d'un organisme de formation professionnelle continue,
 - Le développement d'applications bureautiques,

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du porte-feuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de "GOLDENUM S.à r.l."
- Art. 5. Le siège social est établi à Foetz.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.
 - Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.



Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (.EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.
 - Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2010.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jamil BEN HAMIDA, prédit.

- 2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-3897 Foetz, 9 rue Bicheler.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ben Hamida, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2010. Relation: EAC/ 2010/ 9730. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010110626/99.

(100125118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Aura-Dental S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 86, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 50.571.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109808/9.

(100124756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Avalon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109809/10.

(100124740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Boralex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.284.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59239 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109811/10.

(100124205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Basic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.465.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010109813/10.

(100124555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

CAP Orange Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 3.530.798,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 126.713.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 30 juillet 2010

- Les associés décident d'accepter la démission de M. Cédric Raths en tant que gérant B de la Société avec effet au 30 juillet 2010.
- Les associés décident de nommer Mme. Carmen Ionescu, née le 26 mars 1974 à Bucarest, Roumanie, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 30 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.
 - Les associés confirment que dorénavant le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:
 - * Gérant de classe A
 - M. Christopher Finn avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;



- * Gérants de classe B
- M. Alain Peigneux avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;
- Mme. Carmen Ionescu avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAP Orange Lux I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010110535/23.

(100125264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Benz Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 74.607.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109816/10.

(100124074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

BI.CI.DI. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BI.CI.DI. INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010109818/11.

(100124639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.391.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juillet 2010

- 1) Monsieur Roger VAN BROECK a démissionné de son mandat de gérant C.
- 2) Le nombre des gérants C a été diminué de 3 (trois) à 2 (deux).

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIOMET HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010109819/14.

(100124021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

BJT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.300,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109821/10.

(100124289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.



Brabant Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010109822/14.

(100124508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

SEE Medic Group S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.891.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2010, les mandats des administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Par décision du Conseil d'administration du 04 août 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SEE MEDIC GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SEE MEDIC GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SEE MEDIC GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Pour: SEE MEDIC GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Nathalie Paquet-Gillard

Référence de publication: 2010112330/30.

(100125723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Brunata-Metrona Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 7, rue de Goeblange.

R.C.S. Luxembourg B 82.130.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010109823/10.

(100124443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.



Brunata-Metrona Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 7, rue de Goeblange.

R.C.S. Luxembourg B 82.130.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010109824/10.

(100124444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Business Services Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 108.127.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109826/10.

(100124616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Brazilian Day S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Rafaela - Lucimara S.à r.l.).

Siège social: L-3441 Dudelange, 41, avenue Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 143.394.

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée RAFAELA-LUCIMARA S.àr.l ", avec siège social à L-3441 Dudelange, 41 avenue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant , en date du 1 ^{er} décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3027 du 27 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143394,

ici représentée par son gérant technique:

- Monsieur Manuel Luis MACEDO, gérant de société, demeurant à L3544 Dudelange, 21 rue Jean Wolter, et par ses deux gérants administratifs:
- Madame Rafaela DE ALMEIDA RIOS, serveuse, demeurant à L3395 Roeser, 19 rue de Bivange.
- Madame Lucimara FERNANDES NOGUEIRA, serveuse, demeurant à L-3997 Dudelange, 2 rue Antoine Zinnen.
- 2.- Madame Rafaela DE ALMEIDA RIOS prédite, agissant en son nom personnel.
- 3.- Madame Lucimara FERNANDES NOGUEIRA, prédite, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "RAFAELA LUCIMARA S.àr.I", se trouvent actuellement réparties comme suit:
- 2.-Madame Lucimara FERNANDES NOGUEIRA, Prédite,
 50 parts

 TOTAL: CENT PARTS SOCIALES
 100 parts

Par les présentes, Madame Rafaela DE ALMEIDA RIOS prénommée, déclare céder et transporter, les cinquante (50) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prédite société à Madame Lucimara FERNANDES NOGUEIRA, prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250.-), somme que la cédante déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "RAFAELA – LUCIMARA S.àr.I.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière à la cédante, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de la tenir quitte et indemne si besoin devait en être.



La partie cédante déclare savoir que la présente cession de parts sociales ne la libère pas de ses engagements de cautionnement éventuellement signés.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "RAFAELA –LUCIMARA S.à r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

 - Madame Lucimara FERNANDES NOGUEIRA, prédite,
 100 parts

 TOTAL: CENT PARTS SOCIALES
 100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même l'associée représentant l'intégralité du capital social a déclarée vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "BRAZILIAN DAY S.à r.I"

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour:

- Madame Rafaela DE ALMEIDA RIOS prénommée, de sa fonction de gérante administrative,
- Monsieur Manuel Luis MACEDO, prédit, de sa fonction de gérant technique et leur donne quitus et décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide:

- 1) de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:
- Madame Rosana FERNANDES NOGUEIRA, serveuse, demeurant à L-3569 Dudelange, 46 rue Tattenberg, dans la fonction de gérante technique.
 - 2) de confirmer Madame Lucimara FERNANDES NOGUEIRA, prédite, dans la fonction de gérante administrative.

Quatrième résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800. - EUROS).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Macedo; De Almeida Rios; Fernandes Nogueira, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2010 Relation: EAC/2010/8689 Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-e

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010111283/78.

(100125445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Byblos Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010.

L'assemblée est informée du décès de Monsieur Alber Soloman NASSAR. Son mandat ne sera pas pourvu pour l'instant. Le mandat des Administrateurs étant venus à échéance, Messieurs François S. BASSIL, Semaan F. BASSIL, Bassam A. NASSAR et la société M. A. TABSH S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans.



Le Conseil d'Administration est donc composé de

Monsieur François S. BASSIL

Monsieur Semaan F. BASSIL

Monsieur Bassam A. NASSAR

La société M. A. TABSH S.A.

Pour la société

BYBLOS INVEST HOLDING S.A., SPF

Référence de publication: 2010109827/18.

(100124049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Activ Hôtel-Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 267, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 47.745.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 21. Mai 2010

Am Freitag, den 21, Mai 2010 um 17,00 Uhr, sind die Aktionäre der ACTIV HOTEL MANAGEMENT S.A. in ihrem Hauptsitz zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Da die Mandate der Verwaltungsratmitglieder von:

- Herr Hermann Kunz, wohnhaft in D-55471 Külz, Bergwiese 8,
- Herr Steven Pitman, wohnhaft in D-54308 Langsur OT Metzdorf, Uferstrasse 3,
- Herr Rainer Schacke, wohnhaft in L-5366 Munsbach, 267, Zone Industrielle

abgelaufen sind, werden folgende Mandate für drei Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Zudem da das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates von:

- Herr Rainer Schacke, wohnhaft in L-5366 Munsbach, 267, Zone Industrielle

abgelaufen ist, wird sein Mandat für drei Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Des Weiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, rue de la Faïencerie abgelaufen ist, wird er auch bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 erneuert.

Luxemburg, den 21. Mai 2010.

Référence de publication: 2010110476/25.

(100125471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Café Angel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 81, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 83.209.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109833/10.

(100124617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Café Caramba, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 69, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 111.946.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109834/10.

(100124618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.



Callaway Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109835/9.

(100124234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Fomed S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 44.784,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 90.805.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Fomed SA qui s'est tenue à Luxembourg le 05 août 2010 à 11.00 heures que:

- Que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont arrivés à échéance, et qu'il a été décidé de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011
 - Le conseil d'administration est composé comme suit:

Administrateurs

- Marco Sterzi, né le 10 novembre 1964 à Milan, Italie, avec adresse au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,
- Enrico Fiore, né le 24 novembre 1965 à Mira, Italie, avec adresse au 19/A Via Vivaldi, I-35010 Vigonza, Italie
- Doron Korman, né le 15 novembre 1956 à Haïfa, Israël, avec adresse au 6, rue David Razeal, 44205 St. II-Kfar Saba, Israel

Commissaire aux comptes:

- Julien Nicaud, né le 4 juin 1981 à Metz, France, avec adresse au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2010111356/25.

(100125329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Consimex S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 57.620.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le neuf août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Monique STRASSER, commerçante, demeurant à F-83700 Saint-Raphael, 361, Avenue des Collines,

ici représentée par Fidal Gestion et Conseils Luxembourg, avec siège social à L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

elle-même représentée par Madame Corinne FENDER, employée privée, domiciliée professionnellement au 2, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous-seing privée, donnée à Luxembourg, le 31 juillet 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

Qu'elle est la seule et unique associée de la Société à responsabilité limitée "CONSIMEX S. à r. l.", constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 7 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 du 9 avril 1997.



Que le capital social est fixé à EUR 12.405,-(douze mille quatre cent cinq euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt-un cents (EUR 24,81) chacune, entièrement libérées.

Que la comparante est l'associée unique et bénéficiaire économique finale de l'opération, a décidé par les présentes de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge solidairement tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge est donnée à la gérante de la société CONSIMEX S.A.R.L. pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Fiduciaire BEFAC SARL, c/o CONSIMEX S.A.R.L.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Fender et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2010. Relation: LAC/2010/35714. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010110556/46.

(100125428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Canuville Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109838/9.

(100124235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Canuville Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.301.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 09 août 2010:

- Constatation de la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;
- Acceptation de la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- Nomination de Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;
- Reconduction des mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109839/18.

(100124663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.



EGL Holding Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre. R.C.S. Luxembourg B 103.420.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 20. Juli 2010

Am 20. Juli 2010 hat die Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- den Rücktritt von Frau Kinga FRATER als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und Präsident der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Juli 2010 anzunehmen;
- Frau Florine LANG, geboren am 1. September 1973 in Singen, Deutschland, geschäftsansässig in 10, Lerzenstrasse, CH-8953 Dietikon, Schweiz mit Wirkung zum 1. August 2010 als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A zu ernennen, bis zur Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2011 stattfindet.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 3. August 2010

Am 3. August 2010 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Herrn Dominik Michael ANDERHALDEN mit sofortiger Wirkung und bis zum 31.

August 2010 als Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu ernennen.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 6. August 2010

Am 6. August 2010 hat die Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- KPMG AUDIT, eine S.à r.l. mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B103.590 als Abschlussprüfer der Gesellschaft (réviseur d'entreprises agréé) für die Prüfung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr, welches am 30. September 2010 endet und bis zur Generalversammlung, die über dieses Geschäftsjahr beschließt, zu ernennen.

Luxemburg, den 12. August 2010. EGL Holding Luxembourg AG Unterschrift

Référence de publication: 2010110587/27.

(100125552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Computerhellef Doheem S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Computerhellef Doheem S.à r.l.).

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint-Michel. R.C.S. Luxembourg B 117.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010109842/12.

(100124758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Computerhellef Doheem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint-Michel. R.C.S. Luxembourg B 117.892.

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Marcel SOLD, informaticien, né à Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 1965, demeurant à L-3468 Dudelange, 3, rue des Fleurs. Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "COMPUTERHELLEF DOHEEM, S.à r.l. ", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-3468 Dudelange, 3, rue des Fleurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.892, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1753 du 20 septembre 2006
 - Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt mille euros (20.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente deux mille cinq cents euros (32.500,- EUR), par l'émission et la création de deux cents (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription et Libération

Les deux cents (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Marcel SOLD, préqualifié, et libérées par le souscripteur par un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente deux mille cinq cents euros (32.500,- EUR), représenté par trois cent vingt-cinq (325) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, détenues par l'associé unique Monsieur Marcel SOLD."

Troisième résolution

L'associé unique transfère le siège social vers L-5637 Mondorfles-Bains, 2, rue Saint Michel, et en conséquence modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de 1.150,- EUR...

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.SOLD – J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2586. Reçu soixante-quinze euros EUROS. 75.-EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109843/49.

(100124759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Thingsforliving S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 149.877.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den fünften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Heidrun THOMAS, geborene NEISES, Kauffrau, geboren in Oberweis (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Oktober 1966, wohnhaft in D-54451 Irsch, Hubertusstraße, 17.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- 1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "THINGSFORLIVING S.à r.l.", mit Sitz in L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 149877, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 37 vom 7. Januar 2010.
- 2. Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).



- 3. Dass die Komparentin Eigentümerin sämtlicher Anteil der Gesellschaft ist.
- 4. Dass die Komparentin, als Alleingesellschafterin, (die "Alleingesellschafterin"), beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.
 - 5. Dass die Alleingesellschafterin erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.
- 6. Dass die Alleingesellschafterin, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als Alleingesellschafterin getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.
- 7. Dass die Alleingesellschafterin der Geschäftsführerin volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage erteilt.
- 8. Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren bei Frau Heidrun THOMAS, geborene NEISES, in D-54451 Irsch, Hubertusstraße, 17, aufbewahrt werden.
 - 9. Dass die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen sind.

Somit hat der unterzeichnete Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft "THINGSFORLIVING S.à r.l." festgestellt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertsiebzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Münsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: H. THOMAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2010. LAC/2010/35519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010110071/47.

(100124374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Copytech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010109844/11.

(100124690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Duraflex Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 133.604.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés – Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse du gérant classe B, Monsieur Michel E. RAFFOUL est désormais la suivante: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109846/13.

(100124777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.



Duraflex Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 133.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109847/10.

(100124778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

LCE Allemagne 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 123.025.

EXTRAIT

En date du 9 août 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta comme gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;
- La nomination au poste de gérant A de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Le changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109960/20.

(100124302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Dafisa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.158.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010, les mandats des Administrateurs MM. Daniel Henry REY, Jean-Charles ROBATTI et Mme Patricia REY ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011. M. Daniel Henry REY a été confirmé dans ses fonctions d'Administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour DAFISA HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Christine Coulon-Racot

Référence de publication: 2010109848/18.

(100124162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

DOMINALUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.175.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Paul Haelterman, employé privé, avec adresse professionnelle 65, Groenstraat à B-1730 Asse, de Madame Chrisel Girardeaux, employée privée, avec adresse profes-



Signature.

sionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de COVENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010109852/18.

(100124224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Femo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.407.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentant permanent de ses administrateurs:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Lux Business Management S.à.r.l. / Lux Konzern S.à.r.l.

Représenté par Gerard VAN HUNEN / Représenté par Peter VAN OPSTAL

Référence de publication: 2010109878/18.

(100124046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Elmdale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.550.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010109855/10.

(100124465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

LCE Allemagne 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.306.

EXTRAIT

En date du 9 août 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta comme gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;
- La nomination au poste de gérant A de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- Le changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée.



Luxembourg, le 9 août 2010. Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109962/20.

(100124595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Elmdale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.550.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 3 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010109856/10.

(100124466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

EuroRidge Capital Partners EDF I S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.737.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010109857/11.

(100124068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Extensity, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.804.700,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.859.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 21 juillet 2010, l'adresse de Monsieur Gregory GIANGIORDANO, gérant de la Société, a été modifiée comme suit:

300, Hidden River Road, 19072-1111 Penn Valley, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Extensity

Signature

Référence de publication: 2010109858/17.

(100124334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Financière Bozo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.041.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique de la Société tenue datée du 10 août 2010 que suite à la démission de Maître Philippe Morales de son poste de d'administrateur unique de la Société datée du 10 août 2010 et avec effet immédiat, Maître Cécile Hestin, Avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg a été nommée administrateur unique de la Société.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010109870/16.

(100124499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Echelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010109859/11.

(100124691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 112.429.

_

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010109860/12.

(100124047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

ING Index Linked Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.912.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2010

Conseil d'Administration.

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010
- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Madame Edith Magyaries, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Continuation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 1 5 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Maaike van Meer, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jonathan Atack, 1 5 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur David Eckert, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 juillet 2010.
ING Investment Management Luxembourg S.A.
Par délégation
Signatures

Référence de publication: 2010111882/31.

(100126267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Embrun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 18.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109862/9.

(100124667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Equilease International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010109864/10.

(100124505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Equilease International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.042.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Jacques-Edouard CHARRET. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Fait, le 2 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010109865/14.

(100124746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

MGP Harbour Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MGP Broadway S.à r.l.).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010113104/13.

(100128187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck